

RECOMMANDATIONS, engagements et pistes d'action

Durant plus de deux ans, la gestion de la pandémie a été au cœur des activités du réseau de santé publique. Alors que le niveau d'immunité dans la population est désormais plus élevé, une transition pandémique est amorcée et des activités courantes de prévention, de promotion et de surveillance reprennent graduellement. Plus que jamais, il est impératif pour la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) de tirer des leçons de la pandémie afin de rehausser la préparation et les capacités du réseau à répondre à de futures crises sanitaires. Le rapport de la directrice intitulé « Regard sur la pandémie de COVID-19 à Montréal : Pour une réponse efficace et équitable aux futures urgences sanitaires » vise à remplir cet objectif.

La DRSP de Montréal a déjà réalisé plusieurs bilans intra-action, rapports d'événements internes ou externes pour le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et participé à plusieurs bilans, enquêtes et analyses provinciales. Plusieurs recommandations et pistes d'action ont déjà été exposées et ne sont pas reprises ici dans leur intégralité. En complémentarité avec ces démarches, le rapport de la directrice présente **onze recommandations** déclinées en **quatre volets** pour amorcer le travail de la DRSP avec ses différents partenaires.

Volet 1

Des capacités de santé publique suffisantes pour une préparation adéquate et une réponse adaptée aux urgences sanitaires en contexte urbain

1

PISTES D'ACTION

Assurer une préparation adéquate à la survenue d'une situation d'urgence sanitaire de santé publique de tout type

La DRSP s'engage à :

- Mettre à jour une caractérisation des risques à la santé et des vulnérabilités pour les différents groupes de population et territoires

La DRSP s'engage à collaborer avec le Réseau de santé et services sociaux (RSSS) afin de :

- Assurer la mise à jour des plans de préparation aux sinistres, urgences et crises sanitaires en impliquant l'ensemble des acteurs de la société et les partenaires intersectoriels
- Planifier et exécuter des simulations périodiques de situation d'urgence du RSSS (milieux publics et privés) tout en impliquant les partenaires
- Intégrer aux plans de préparation aux sinistres, urgences et crises sanitaires le volet de mobilisation et de rétablissement des communautés pour réduire les inégalités sociales de santé (ISS) et les impacts collatéraux des urgences sanitaires

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS et les différents milieux (de travail, services de garde éducatifs à l'enfance, scolaires, personnes âgées, itinérance, communautaires, etc.) afin de :

- Élaborer, diffuser et soutenir l'application de cadres de référence en prévention et en gestion d'urgences sanitaires qui leur sont spécifiques
- Instaurer une culture de prévention et de préparation aux diverses urgences sanitaires dans les milieux de vie, de travail et secteurs dont celui de la jeunesse (outils, formations, simulations, aménagements, etc.)

2

PISTES D'ACTION

En continuité avec la 1^{ère} recommandation de la Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) préconisant de « Développer et adopter une stratégie nationale intégrée de préparation aux risques sanitaires », assurer une réponse adaptée et cohérente intégrant une perspective globale en cours de gestion de crise

La DRSP s'engage à collaborer avec le MSSS afin de :

- Tenir compte, dans le plan national de gestion de la menace, de la multiplicité des risques et des facteurs spécifiques au milieu métropolitain (risques climatiques, densité de population, milieux de vie, lieux de travail pour les personnes vivant dans les régions avoisinantes, immigration, tourisme, etc.)
- Formaliser des mécanismes et des processus d'échange permettant de prendre en compte les perspectives et recommandations spécifiques à la métropole

La DRSP s'engage à collaborer avec les partenaires du RSSS et les partenaires intersectoriels afin de :

- Faire appel à un comité avisier interdisciplinaire et indépendant mobilisant des experts de différentes disciplines pour conseiller le Centre de commandement sur les ajustements continus au plan de gestion de la menace

3

Assurer une montée en charge rapide avec des ressources humaines qualifiées et en quantité suffisante pour répondre aux urgences sanitaires

PISTES D'ACTION

La DRSP avec le RSSS, s'engage à :

- Réviser les plans de mobilisation et de contingence des ressources humaines pour le volet Santé publique afin de faire face à des urgences sanitaires de grande ampleur, de longue durée ou se juxtaposant dans le temps
- Développer des ententes avec des partenaires externes pour la mobilisation de ressources humaines et d'expertises de pointe pouvant répondre à des besoins spécifiques lors d'urgences sanitaires (ex. : universités, ASPC, INSPQ, etc.)
- Poursuivre le rehaussement des capacités de santé publique, tant en nombre qu'en expertise, pour consolider les équipes en gestion des mesures d'urgence, en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres grandes métropoles (trois zones d'investissements prioritaires : équipe en épidémiologie de terrain, équipes terrain de type brigade d'inspecteurs, agents de proximité)
- Prévoir un plan santé et bien-être en lien avec les mesures d'urgence afin d'éviter l'épuisement du personnel et des cadres

4

Poursuivre l'implantation de systèmes d'information polyvalents, performants, intégrés, interopérables et répondant aux besoins régionaux afin de suivre l'évolution des différentes menaces à la santé et de rehausser l'efficacité de l'intervention de santé publique pour tous les types d'urgences sanitaires

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec le MSSS afin de :

- Veiller à ce que ces systèmes permettent l'accomplissement de tâches liées au traitement de grands volumes d'information et à la gestion des cas
- Mettre en place un système d'alerte et de vigie à la fine pointe de la technologie devant s'appliquer à un ensemble de menaces (infectieuses, environnementales, industrielles, etc.)

5

Mobiliser les experts en situation d'urgence pour soutenir une prise de décision éclairée par des données probantes

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec ses partenaires du milieu universitaire afin de :

- Formaliser en amont des ententes (ententes pôle santé publique, santé urbaine, etc.) et des mécanismes de collaboration en préparation aux urgences pour faciliter la mobilisation accrue des forces vives le moment venu (ex. : consultation *ad hoc*, veille scientifique, expertises de pointe, mobilisation de ressources, etc.)
- Développer et renforcer des partenariats dans une perspective de développement des connaissances (ex. : développer des projets de recherche axés sur la réaction rapide aux situations d'urgence, dresser un portrait des effets collatéraux de la gestion des crises précédentes sur les différentes populations afin de les prendre en considération dans la gestion des prochaines crises sanitaires)

6

Assurer des services préventifs et de protection de proximité (dépistage, détection, vaccination, etc.) adéquats en situation d'urgence sanitaire

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS et le MSSS afin de :

- Considérer les spécificités et les situations épidémiologiques régionales dans les orientations nationales concernant les services de proximité
- Clarifier dans les plans de préparation aux situations d'urgence les rôles respectifs de la DRSP, des CIUSSS et du MSSS en matière de collaboration, de déploiement et d'opérationnalisation des services de proximité

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS montréalais afin de :

- Intégrer des stratégies pour réduire les barrières d'accès aux services dans le modèle d'organisation de ceux-ci (ex. : cliniques de proximité, soir et fin de semaine, sans rendez-vous, dans les milieux de travail, écoles, etc.)
- Intégrer des mesures de soutien aux populations vulnérables pour l'application des mesures préventives et de protection (ex. : projets de soutien à l'isolement, trajectoires de service en itinérance).

Volet 2 Atténuation des impacts collatéraux de la pandémie et rétablissement

7

Anticiper et répondre adéquatement non seulement à la menace mais aussi aux impacts collatéraux qui frappent inégalement les groupes et les milieux

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS afin de :

- Systématiser l'analyse des impacts collatéraux des mesures sanitaires dans les processus décisionnels de préparation et de gestion des urgences sanitaires
- Réaliser une analyse éthique quant aux mesures déployées afin d'assurer la proportionnalité entre le contrôle de la menace et les effets indésirables sur la population en général et sur les groupes vulnérables en particulier
- Identifier des mesures de mitigation pour réduire les impacts collatéraux des mesures mises en œuvre (ex. : soutien à l'isolement)

La DRSP s'engage à collaborer avec les équipes territoriales des CIUSSS et la Ville de Montréal afin de :

- Maintenir les fonctions des acteurs de santé publique travaillant en prévention et promotion et contribuant aux plans de mitigation des impacts collatéraux et de rétablissement en période d'urgence sanitaire
- Développer un système de surveillance des impacts collatéraux et des ISS pour soutenir la prise de décision
- Développer des analyses rapides des besoins des populations affectées

8

Assurer le rétablissement des communautés suite à une urgence sanitaire

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec le MSSS et le RSSS afin de :

- Maintenir des agents de proximité permettant de créer des liens en continu avec les communautés (ex. : liens avec leaders des communautés religieuses ou ethnoculturelles, démarchage auprès des gens désaffiliés du réseau tels que les migrants à statut précaire)

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS et ses partenaires de la réponse aux urgences sanitaires afin de :

- Activer plus précocement la cellule de rétablissement à même la coordination du plan de gestion dès la survenue d'une urgence sanitaire
- Rehausser les services sociaux, de santé et communautaires dans une perspective de rétablissement des communautés autant pour les services préventifs que curatifs (ex. : santé mentale, COVID longue)
- Donner les moyens aux tables de quartier de soutenir la préparation, la réponse et le rétablissement des communautés dans une perspective de résilience et de participation citoyenne (ex. : plans d'action locaux en contexte d'urgence)

La DRSP s'engage à collaborer avec les instances régionales du MTESSS afin de :

- Assurer un financement de base suffisant aux organismes communautaires pour qu'ils puissent accomplir leur mission en réponse aux besoins accrus des communautés en situation d'urgence sanitaire et en période de rétablissement

Volet 3 Une communication transparente pour un engagement collectif

9

Assurer une communication claire et transparente auprès de la population pour exposer les incertitudes, les risques, les impacts collatéraux, les processus de prise de décision et les critères scientifiques sous-jacents aux décisions et aux interventions de santé publique

PISTES D'ACTION

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS afin de :

- Ajuster le plan et les stratégies de communication régionales en contexte d'urgence sanitaire afin d'apporter une information crédible à la population montréalaise pour préserver sa confiance envers les instances de santé publique
- Déployer des moyens de communication adaptés aux différents groupes de population et aux niveaux de littératie (ex. : relations médias, médias sociaux, traduction, accès à une banque d'interprètes réactive pour agir en simultané, liens avec les leaders des communautés)

10

PISTES D'ACTION

Favoriser l'engagement de la population afin qu'elle soit au cœur de la réponse aux urgences sanitaires

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS afin de :

- Favoriser la participation de la population dans l'élaboration des orientations et interventions dans la gestion des urgences sanitaires
- Formaliser des lieux de participation de la population (ex. : Conseil citoyen des aîné.es) et des mécanismes de coordination et de communication en continu avec les partenaires ex. : milieux scolaires, de santé, communautaires et les services de garde éducatifs à l'enfance) pouvant être activés et adaptés en contexte d'urgence sanitaire

Volet 4

Conditions et leviers pour une réponse coordonnée, cohérente et efficiente en situation d'urgence

11

PISTES D'ACTION

En complémentarité avec la 1^{ère} recommandation de la CSBE, mettre en place les conditions et les leviers nécessaires pour une réponse coordonnée, cohérente et efficiente en situation d'urgence sanitaire en lien avec les différents rôles et responsabilités des instances concernées

La DRSP s'engage à collaborer avec le RSSS et le MSSS afin de :

Déployer une coordination et un modèle de gouvernance :

- Privilégier une structure de gouvernance reposant sur la structure de sécurité civile existante du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), et intégrer, lorsque requis, un centre de commandement régional pour la coordination des éléments stratégiques de la mission Santé
- Maintenir une place stratégique de la santé publique régionale au sein d'une structure de gouvernance régionale articulée, fluide et détenant un pouvoir de mobilisation des ressources en regard des six volets de la mission Santé
- Consolider la responsabilité de la DRSP et des équipes territoriales de santé publique dans une région multi-CIUSSS afin d'assurer l'indissociabilité des fonctions de santé publique pour une réponse coordonnée et efficiente à l'échelle régionale et territoriale

Clarifier certains aspects légaux :

- Poursuivre les travaux permettant de clarifier les rôles, les responsabilités légales et l'imputabilité des différentes instances montréalaises du Réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des partenaires en période d'urgence sanitaire

S'assurer du financement requis :

- Poursuivre les efforts de rehaussement du financement régional et territorial de santé publique afin de rejoindre la moyenne des autres provinces canadiennes et de tenir compte des enjeux de santé publique et de la complexité de l'intervention d'une grande métropole

Protéger l'indépendance et la transparence :

- Maintenir l'indépendance des institutions de santé publique face aux autres instances gouvernementales
- Soutenir la transparence de la santé publique en rendant public les avis et recommandations des DRSP

